Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Recu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID: 081-200066124-20230403-72\_2023-DE



**Page** 

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES				
<u>Afférents</u>	En Qu	i ont pris		
au CA	exercice p	art à la		
	DELI	BERATION		
92	92	73		
PRESENTS		57		
POUVOIR	s 3			
POUVOIR	13			
ABSENTS	•	19		
Vote Pour	·:	73		
Vote Conf	0			
Abstentio	n:	0		

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Date de la Convocation 28 MARS 2023 Date d'Affichage 28 MARS 2023 L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents: Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire: Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Philippe BARTHES, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Monserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°72 2023

**ACTES: 7.1.7** 

OBJET DE LA DELIBERATION : 25- Affectation des résultats 2022 du Budget Eau sur le Budget primitif Eau 2023

## Exposé des motifs

Le compte administratif 2022 ayant été arrêté, il y a lieu de consacrer la reprise définitive des résultats tels qu'exposés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID: 081-200066124-20230403-72\_2023-DE

EAU					
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2022	220 099,75		
	RECETTES	CA 2022	420 115,90		
	RÉSULTAT		200 016,15		
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2022	176 130,99		
		RAR	185 696,74		
		Total CA 2022 (avec RAR)	361 827,73		
	RECETTES	CA 2022	396 518,17		
		RAR	-		
		Total CA 2022 (avec RAR)	396 518,17		
	RÉSULTAT sans RAR		220 387,18		
	RÉSULTAT avec RAR		34 690,44		
	RÉSULTAT 001 R à reporter sur 2023		220 387,18		
AFFECTATION compte 1068					
RÉSULTAT 002 à reporter sur 2023			200 016,15		

## Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2022 du budget Eau

Vu l'avis du comptable public,

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Effectue la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2023 (N+1) à la ligne 001 excédent reporté 220 387,18 €

Report à nouveau inscription au budget primitif 2023 (N+1) à la ligne 002 excédent reporté 200 016.15 €

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le

1 8 AVR. 2023

- publication - mise en ligne

1 8 AVR. 2023

et/ou notification

Le

Le Président, Paul SALVADOR Pour extrait conforme, Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance Paul BOULVRAIS Le Président,

Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.